



DELIBÉRATION N°120/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET :

FINANCES

Affectation des actifs du Pôle Médical au budget annexe.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le 1^{er} décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE

Etait absente :

Mme Christiane ZELUS

Secrétaire de séance : Mme Aurélie FERNANDES

Dans le cadre des agencements du Pôle Médical, les biens immobiliers et mobiliers de ce dernier, dont la liste est jointe à la présente délibération, ont été acquis sur le budget communal au titre des années 2018, 2019 et 2020.

Aussi, et compte tenu que les opérations comptables relatives au Pôle Médical sont retracées dans un budget annexe, les actifs dédiés à ce dernier doivent être affectés à ce budget conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14-tome II-Chapitre 3-§1.4.4.

Par ailleurs, cette affectation doit être autorisée par délibération du Conseil Municipal en application de l'article L 2441-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la commune.

L'affectation des actifs du Pôle Médical au budget annexe sera constatée par des opérations d'ordre non budgétaires enregistrées par le comptable public du Service de Gestion Comptable de Riom.

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20221201-120-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation des actifs du Pôle Médical au budget annexe,
- D'autoriser le comptable public du Service de Gestion Comptable de Riom à procéder à l'affectation des biens au budget annexe par l'enregistrement d'opérations d'ordre non budgétaires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :
Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.



Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20221201-120-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022